

Actualités du tri

De mois en mois, le SMC collecte toujours plus d'emballages dans les bacs jaunes. Nous vous en félicitons.

Tous ces emballages transitent par un centre de tri pour être ensuite recyclés. Pour 2018, il n'y aura pas de changement de consignes de tri, malgré la fermeture programmée du centre de tri de Ste Eanne.

Le prochain défi que nous vous proposons est de réduire les apports de déchets végétaux en déchetterie. Quelques astuces de valorisation au jardin sont proposées dans cette lettre d'information.

Nous vous remercions de votre participation au tri et à la réduction des déchets.

Régis BILLEROT, Président du SMC

www.smc79.fr



RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES BACS JAUNES

Une collecte en constante progression

Fort du succès de la mise en place des bacs pour la collecte des emballages, le SMC réfléchit à l'extension des consignes de tri.

Pour accepter tous les emballages, y compris les pots de yaourt, les films plastiques dans le bac jaune, il faut non seulement un centre de tri mécanisé, mais également répondre à un appel à projets de notre financeur CITEO (nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio).

Cela nécessite aussi de repenser la collecte sélective, car le volume d'emballages sera beaucoup plus important. L'année 2018 va être consacrée à la préparation de tous ces changements.



« Pas d'évolution de consignes de tri en 2018 »

Une fermeture programmée

Après 20 ans de fonctionnement, le centre de tri des emballages du SMC est devenu obsolète. Tous les jours, ce sont des hommes et des femmes qui retriennent les emballages à la main. Les emballages se diversifient et la cadence de tri devient difficile pour ces personnels en poste depuis de nombreuses années.

Divers projets de modernisation ou de création d'un nouveau centre de tri ont été étudiés, mais aucun n'a abouti. La fermeture du centre de tri de Ste-Eanne est ainsi programmée pour mars 2018. Les emballages seront alors expédiés vers un centre plus récent dont le processus est automatisé. Les emplois seront conservés et le personnel sera affecté à d'autres tâches au sein du SMC.



Centre de tri de Ste Eanne

Moyenne mensuelle d'emballages collectés

2015 : 72 tonnes/mois

2016 : 118 tonnes/mois

2017 : 138 tonnes/mois

Les cartons bruns en déchetterie

Les cartons bruns, qu'il soient de la taille d'une boîte de chaussures ou plus grands, doivent être déposés en déchetterie.

Ces cartons n'ont pas à passer par un centre de tri. Cela engendre un surcoût de traitement.



Le papier et le verre dans les bornes dédiées

Il est important de continuer à emporter les papiers et le verre aux bornes d'apport volontaire.

Dans le futur centre de tri, le tarif est fixé à la tonne entrante. Plus il y aura d'erreurs de tri, plus la facture sera élevée.

Plus de tri, plus de soutiens financiers

Bien trier limite le coût des déchets en apportant des recettes supplémentaires par la vente des matériaux et par les soutiens d'éco-organismes.

CITEO (nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio) soutient le tri des emballages. Plus les résultats sont bons (tonnage et qualité de tri), plus la collectivité perçoit de soutiens financiers.

Ainsi, grâce à la mise en place des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire du SMC, le tonnage des emballages collectés est passé de 17,7 kg en 2015 à 29,5 kg par habitant en 2016. Ceci a entraîné une augmentation des soutiens de **100 000 €** pour 2016.

VALORISATION AU JARDIN DES DÉCHETS VERTS

Jardiner c'est bien, mais jardiner en recyclant soi-même ses déchets verts, c'est mieux !

Sur le territoire du SMC, les déchets végétaux représentent plus de la moitié des apports en déchetterie (54 %) soit 6700 tonnes par an.

Actuellement, les déchets végétaux provenant des déchetteries sont broyés sur une plate-forme à Ste-Eanne. Puis, le broyat est repris par les particuliers et les agriculteurs.

Même si une solution de valorisation existe, la situation est coûteuse pour le SMC, donc pour les usagers, sans parler de l'émission des gaz à effet de serre due au transport.

La réduction et le recyclage au jardin constituent la solution la plus pratique et la plus avantageuse. Avec l'adoption de gestes simples et cela dès la conception de votre jardin, vous n'aurez plus la peine d'emmener vos déchets verts en déchetterie !

- Lorsque vous plantez une haie, choisissez plutôt une essence locale, à croissance lente produisant moins de déchets verts.
- Broyez vos tailles de haies et paillez. Le paillage consiste à déposer une couche de matière organique au pied des plantes et arbustes de votre jardin ou de votre potager. Dans le composteur, le paillis permettra de rééquilibrer votre compost.
- Disposez des plantes couvre-sol, dans des endroits difficiles à entretenir.
- Pratiquez la tonte haute et laissez sur place l'herbe finement coupée.

D'autres infos et astuces à découvrir sur le site www.jardinaunaturel.org

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre, selon les conditions de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2010.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

D'où l'incitation à s'organiser individuellement ou collectivement pour broyer et utiliser sur place ses déchets verts.

« 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air). »

Du broyat disponible en déchetterie

Le broyat de déchets végétaux est mis à disposition dans les déchetteries du SMC.

Riche en matière organique fraîche, le broyat épandu stimule la vie microbienne du sol. Cette couverture de matière organique permet aussi de protéger le sol contre une évaporation trop importante, l'érosion, la croute de battance. De plus, l'épandage de déchets verts broyés riches en matières carbonées va provoquer une capture d'une partie de l'azote présent dans le sol. L'idéal pour cette technique est donc d'épandre le broyat à l'automne.

Mis en mélange avec vos déchets de cuisine, il permettra de rééquilibrer votre compost.



Broyat disponible en déchetterie

Mise à disposition par le SMC d'un composteur par foyer.

Les anciens composteurs en bois sont remplacés gratuitement s'ils sont détériorés.

INFOS PLUS...

La filière meuble progresse



Depuis avril 2017, la déchetterie de St Pardoux est équipée d'un caisson pour la reprise des déchets d'éléments d'ameublements (DEA) des particuliers. C'est la 3^e déchetterie du SMC équipée d'un caisson «meubles», après St Maixent l'Ecole et la Crèche. L'Eco-organisme Eco-mobilier met gratuitement à disposition un caisson pour assurer le tri et la valorisation du mobilier domestique et de la literie.

Les meubles en bon état peuvent être donnés pour la **recyclerie Tri d'Enfer**. Ils retrouveront une nouvelle vie. Les ventes de la recyclerie ont lieu le 2^e samedi du mois et le mercredi suivant.



J'adopte le Stop-pub

Pour ceux qui ne lisent pas les publicités et désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

Le SMC met à disposition des autocollants stop-pub. Ils sont également disponibles en mairie.

« Vous pouvez dire non à la publicité ! »



Je trie mes textiles, mais où ?



Le nombre de vêtements et chaussures trouvé sur la chaîne de tri est impressionnant. Pourtant, une chaussure n'est pas un emballage !

Mis avec les emballages dans le bac jaune, ces textiles ne sont pas récupérés, ils finiront à l'enfouissement avec les erreurs de tri. Il faut absolument les mettre dans les bornes dédiées, portant ce logo, les donner en déchetteries ou à des associations.



Tous les vêtements et le linge de maison se déposent **PROPRES et SECS**, même usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout doit être mis dans un **SAC BIEN FERMÉ** et les articles **ne doivent pas être HUMIDES**. Trouver toutes les informations sur le site www.lafibredutri.fr

En fonction de leur état, les TLC (textiles, linge, Chaussures) triés sont soit réutilisés, soit recyclés.

J'emporte mes produits dangereux en déchetterie

Certains déchets présentent un risque pour les personnes ou pour l'environnement, ils ne doivent donc pas être mis à la collecte usuelle des ordures ménagères.

Une bombe insecticide, un pot de peinture, un paquet d'herbicide pour le jardin, une bouteille d'acide, de soude, un bidon de combustible... tous ces déchets de produits chimiques doivent être rapportés en déchetterie.



« Déchets chimiques : le bon geste, c'est d'aller en déchetterie. »

L'huile moteur et l'huile de friture sont également reprises en déchetterie. Ne surtout pas les mélanger.

Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
BP 10023 - 79403 ST-MAIXENT-L'ECOLE Cedex - 05 49 05 37 10 - accueil@smc79.fr



Directeur de la publication : le Président du SMC - Conception : service communication SMC - Photos : Eco-DDS, Eco-TLC, Eco-mobilier, SMC - Tirage : 25 000 exemplaires - Imprimé sur papier recyclé - Novembre 2017

